

Demande d'autorisation pour des soins à l'étranger

Les bénéficiaires de l'assurance maladie obligatoire jouissent, dans le contexte européen, d'une grande liberté dans le choix d'un dispensateur de soins, même au-delà des frontières. La réglementation européenne reconnaît toutefois que l'intervention dans certains types de soins, en particulier les soins dispensés pendant une hospitalisation, reste sujette à une autorisation préalable de leur mutualité.

La demande d'autorisation de soins à l'étranger peut être motivée partant de **deux angles d'approche** :

- La **non-disponibilité 'dans les temps'** des soins nécessaires, compte tenu de la situation médicale individuelle de l'assuré, sur le territoire belge (listes d'attente)
- Les **soins requis peuvent être dispensés dans des conditions médicales plus favorables** dans le cadre d'une admission dans un établissement de soins à l'étranger. Les 'conditions médicales plus favorables' revêtant en l'occurrence une signification médicotéchnique stricte. Les arguments de nature sociale, liés au confort ou à la mesure dans laquelle certains soins sont remboursés, n'interviennent par conséquent pas dans l'évaluation.

Ce questionnaire vous offre, en tant que médecin référent, un fil rouge auquel vous raccrocher pour motiver la demande de soins à l'étranger. Il permet ce faisant d'éviter les demandes répétées d'informations complémentaires. Vous pouvez le compléter en y joignant éventuellement d'autres documents, mais il constituera la base de la décision de la mutualité.

Il est de la plus haute importance que le médecin-conseil puisse avoir une vue d'ensemble de la demande.

Merci d'avance,
Confraternellement,

Médecins-conseils
Experts « soins planifiés à l'étranger »

Dr. Bruno Meunier
MC Hainaut-Picardie

Dr. Christian Delsupexhe
MC Liège

Demande d'autorisation pour des soins à l'étranger

À compléter préalablement par le médecin référent.

S'il s'agit d'une demande de rééducation, joindre également le formulaire de rééducation de l'INAMI.

ÉLÉMENTS ADMINISTRATIFS

Identification **du patient** :

Nom :
Prénom :
Adresse :n°localité.....
NRN :

Identification du **médecin référent** :

Nom & prénom :
Adresse :n°localité.....
Identification INAMI : . / / . . / . .

La localisation des soins à l'étranger :

- Hôpital ou autre établissement de soins (identification et adresse) :
Nom :
Adresse :
.....
Pays :
Tél. :
Site web :
- Médecin(s) :
Nom et prénom :
Adresse :
.....
.....
Compétence :
.....

Si une **date ou une heure** a déjà été fixée pour ces soins (cf. point 2), communiquer la date/heure exacte :

De qui provient la demande de soins à l'étranger ?

- De vous, qui motivez cette demande, ou sur proposition d'un autre médecin (identification) ?.....
.....
- Du patient lui-même ? Oui / Non

MOTIVATION MÉDICALE

1. Brève description du **problème médical** justifiant la présente demande de soins à l'étranger.

.....
.....
.....

2. **Type** de soins pour lesquels l'autorisation est demandée.
(approfondir un diagnostic ou une intervention thérapeutique, seconde opinion dans le cas d'un diagnostic connu, intervention spécifique, administration de médicaments spécifiques, ...)

.....
.....
.....

3. Description médico**technique** des soins pour lesquels l'autorisation est demandée.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. **Aperçu plus détaillé** des antécédents du patient à la lumière de cette problématique (cf. point 1) : parcours diagnostique, description des éventuels traitements antérieurs, résultats des traitements antérieurs. (joindre éventuellement des annexes).

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. Si une **analogie** doit être faite avec des prestations de **l'assurance belge**, à quelle prestation correspond le soins dispensé à l'étranger (cf. point 2) ?

.....
.....
.....

6. Quel est le **soin standard** dispensé en Belgique en pareille situation (cf. point 2) ?

.....
.....

7. Ce soin (cf. point 2) est-il éventuellement **disponible** en Belgique ?

Si non : Si ce soin (cf. point 2) n'est pas disponible en Belgique, quelle est la motivation médicotéchnique du renvoi vers l'étranger, par rapport aux soins disponibles en Belgique (cf. point 3) ?

.....
.....
.....
.....

Si oui : Si ce soin (cf. point 2) est également disponible en Belgique, pourquoi renvoyez-vous le patient à l'étranger (motivation médicotéchnique) ?

.....
.....
.....

Avez-vous consulté d'autres médecins/hôpitaux en vue de voir si une alternative était envisageable en Belgique ?

Veillez joindre les références éventuelles.

.....
.....
.....

8. Disposez-vous de **références** (scientifiques) offrant des garanties quant au choix de ce type de **soins** (cf. point 2) par rapport aux soins disponibles en Belgique (cf. point 2) ?

Veillez les joindre.

.....
.....

9. Disposez-vous de références attestant de **l'expertise du médecin**/centre à l'étranger ?

Veillez les joindre.

.....
.....
.....

10. Les soins dispensés à l'étranger (cf. point 2) le sont-ils sur une base ambulatoire (sans nuitée dans un hôpital, en ce compris l'hôpital de jour) ou dans le cadre d'une hospitalisation ?

Ambulatoire ? Oui / Non

Hôpital de jour ? Oui / Non

Hospitalisation ? Oui / Non

En partie ambulatoire, en partie hospitalisé ?

Période d'hospitalisation : du...../...../ au .../...../..... inclus.

11. Ces soins (cf. point 2) ne devront-ils être dispensés qu'à une reprise à l'étranger ou prévoyez-vous une répétition ?

.....
.....
.....

12. Pensez-vous qu'une certaine forme de postcure soit nécessaire ?
Si tel est le cas, de quel type ?

.....
.....
.....

13. Cette postcure doit-elle se faire à l'étranger ?
Si vous répondez par l'affirmative, veuillez motiver votre choix sur le plan médicotechnique.

.....
.....
.....

Date :

Signature et cachet :

P.S.1 Ce document complété est remis à la mutuelle dont le membre est affilié à l'attention du médecin-conseil

P.S.2 Le demandeur doit attendre l'autorisation avant d'entamer le traitement. La procédure de demande dure maximum 45 jours, à moins que des informations complémentaires ne doivent être communiquées

Adresse de contact des médecins-conseils

MC Brabant wallon

MC Brabant wallon, à l'attention du médecin conseil Boulevard des Archers 54 1400 NIVELLES

MC Hainaut Oriental

MC Hainaut Oriental, à l'attention du médecin conseil Rue de Douaire 40 6150 ANDERLUES

MC Hainaut Picardie

MC Hainaut Picardie, à l'attention du médecin conseil Rue St. Brice 44 7500 TOURNAI

MC Liège

MC Liège, à l'attention du médecin conseil Place du XX Août 38 4000 LIEGE

MC Province de Luxembourg

MC Province de Luxembourg, à l'attention du médecin conseil Rue de la Moselle 7-9 6700 ARLON

MC Province de Namur

MC Province de Namur, à l'attention du médecin conseil Rue des Tanneries 55 5000 NAMUR

MC Saint-Michel

MC Saint-Michel, à l'attention du médecin conseil Boulevard Anspach 111-115 1000 BRUXELLES

MC Verviers-Eupen

MC Verviers-Eupen, à l'attention du médecin conseil Rue Laoureux 25-29 4800 VERVIERS